



DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ EMPLOI - FORMATION

Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-Les-Vallons

Document de Synthèse
29 septembre 2011



REMERCIEMENTS

Le document que vous tenez entre les mains se veut une synthèse fidèle du diagnostic territorial partagé emploi-formation 2011.

Ce document revêt, à mes yeux, une importance particulière car il participe d'une démarche, inscrite dans la durée, qui a mobilisé, aux côtés de la Maison de l'Emploi de Marseille, de nombreux partenaires et acteurs.

Il constitue une actualisation du diagnostic réalisé avant la création de la Maison de l'Emploi, en 2005.

Ce diagnostic est aussi et surtout le fruit d'un travail collectif qui a permis, à travers des échanges réguliers et fructueux, la mise en commun d'informations et de connaissances, le partage et l'appropriation de données, de chiffres et d'analyses qui ont fait émerger les enjeux spécifiques de notre territoire en matière d'emploi.

L'échange, le partage, la coopération au service de l'analyse et de l'action sont au cœur des valeurs de la Maison de l'Emploi de Marseille.

Espérant que ce document soit le reflet fidèle de ces valeurs, je tiens à remercier tout particulièrement celles et ceux qui nous ont aidé et accompagné dans cette démarche en participant activement au Comité de pilotage et aux groupes de travail techniques dédiés à ce diagnostic :

Les membres du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi de Marseille: AFPA, CCI Marseille-Provence, Cité des Métiers, Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, CGPME, Conseil Régional, Etat, Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Mission locale de Marseille, Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE), Pôle emploi, UPE 13 et Ville de Marseille.

Les entreprises : Acta Vista, BNP Paribas Finance, Carniel, GFC Construction, Eurocopter, Manpower France, Onet et Synergies, pour la plupart labélisées Empli'tude.

Les partenaires sociaux : CFDT, CFE CGC, CFTC, FO.

Les experts : AgAM, Université de la Méditerranée.

Sans oublier les communes de Septèmes-les-Vallons, Allauch et Plan-de-Cuques, l'équipe de la Maison de l'Emploi de Marseille et toutes celles et ceux qui contribuent, au quotidien, à lutter contre le chômage sur notre territoire.

Jacques ROCCA SERRA
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Emploi,
Président de la Maison de l'Emploi de Marseille
Marseille, Septembre 2011

Auteurs :

Le diagnostic emploi-formation 2011 sur le territoire de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons, a été réalisé par la Maison de l'Emploi de Marseille avec la collaboration de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille (AgAM).

Pour la Maison de l'Emploi: Marion Béchar, Chargée de mission observation et Laurence Fontaine, Directrice, avec l'appui de Xavier Guidoni, Chargé de mission.

Pour l'AgAM : Catherine Aragnol et Aurélie Soulier, Chargées d'études, avec la participation de Patrick Tanguy, Responsable du Pôle développement, économie et stratégie.

Philippe Langevin (Université de la Méditerranée) et Dominique Bex (DIRECCTE des Bouches-du-Rhône) ont apporté leur expertise et Sonia Jacquet, Associée du cabinet Singuliers&Co, est intervenue en appui à la rédaction de la synthèse.

La Maison de l'Emploi de Marseille :

Sous la présidence de Jacques Rocca Serra et la direction de Laurence Fontaine, La Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM), créée en 2008, a pour vocation la lutte contre le chômage et le développement économique local.

Elle a pour membres constitutifs l'Etat, la Ville de Marseille, Pôle Emploi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'AFPA ainsi que de nombreux partenaires associés.

Entièrement dédiée aux professionnels de l'emploi, elle est le seul lieu fédérateur où les acteurs publics et privés de l'emploi, de l'insertion et du monde économique se rencontrent, échangent, mutualisent leurs informations, construisent et mettent en œuvre, ensemble, la politique locale de l'emploi, afin de répondre à trois enjeux majeurs :

- Traduire les opportunités économiques en opportunités emploi pour les populations locales.
- Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des territoires et des publics en difficultés.
- Renforcer la coopération entre les entreprises et les acteurs de l'emploi.

Afin de pouvoir répondre à ces trois enjeux prioritaires et dans le cadre du cahier des charges national des Maisons de l'Emploi 2011-2014, la MDEM a développé 4 axes de réflexion et d'intervention :

- Elaborer une stratégie partagée : du diagnostic au plan d'action
- Participer à l'anticipation des mutations économiques
- Contribuer au développement de l'emploi local
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi

L'observation attentive du territoire, de ses spécificités et de ses mutations constitue un préalable à la mise en œuvre de ces axes.

SOMMAIRE

Partie 1 : DES CLES POUR UNE VISION PARTAGEE DU TERRITOIRE	6
A. UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX GRANDES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES AFFECTANT L'EMPLOI ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL	6
1. Une croissance de la population retrouvée	6
2. Une progression de l'emploi total légèrement supérieure à celle enregistrée en France ou dans les autres grandes zones d'emploi comparables	6
3. Une résistance de l'emploi salarié privé face à la crise de 2008-2009	7
4. Un taux de chômage qui reste élevé et un nombre de demandeurs d'emploi qui augmente depuis 2008	7
5. Des disparités entre les territoires	8
6. Un marché du travail dépendant de la mobilité géographique	9
B. LES PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DE MARSEILLE SUR SON TERRITOIRE D'INTERVENTION	9
1. ENJEU 1 : L'accompagnement du développement économique et de l'attractivité du territoire	9
2. ENJEU 2 : L'élévation du niveau de qualification des publics et l'évolution des besoins en ressources humaines pour répondre aux besoins en compétences des entreprises	11
3. ENJEU 3 : La mobilité comme enjeu d'accès et de maintien en emploi, ainsi que de développement territorial	13
4. ENJEU 4 : Garantir l'égalité des chances sur le territoire marseillais	14
Partie 2 : LES LEVIERS D' ACTIONS DE LA MAISON DE L'EMPLOI POUR REDUIRE LES FREINS A L'EMPLOI	16
A. L'ANIMATION SOCIO-ECONOMIQUE TERRITORIALE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LOCAUX EN MATIERE DE MAINTIEN ET DE RETOUR A L'EMPLOI	16
1. Le dispositif d'observation partagée	16
2. L'anticipation des mutations économiques, un levier pour la valorisation des ressources territoriales	16
3. Une présence et une intervention accrues sur les territoires sensibles pour permettre le retour à l'emploi des publics	17
B. UNE COORDINATION ACCRUE DANS UNE LOGIQUE D'EFFICACITE ET D'EFFICIENCE	17
1. Mutualisation des moyens	17
2. Sensibilisation aux clauses d'insertion	17
3. Vers une réponse concertée aux enjeux de mobilité du territoire	17
4. Vers une meilleure lisibilité de l'offre de service du territoire en matière d'acquisition des savoirs de base et d'apprentissage de la langue	17
5. Vers des passerelles renforcées entre urgence sociale et emploi	18
6. Le plan territorial de lutte contre les discriminations à Marseille	18
C. LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE PLURIELLE ET PARTAGEE AU SERVICE DU TERRITOIRE : CREATION DU COMITE D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI (COE)	18
GLOSSAIRE	20

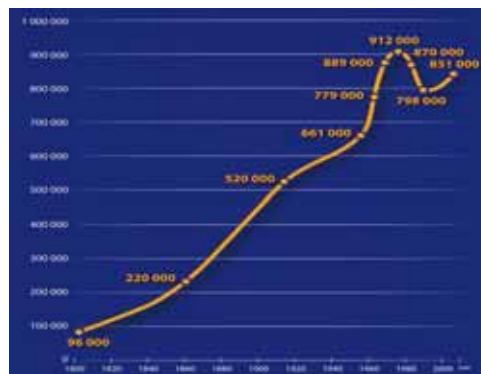
Partie 1 : DES CLES POUR UNE VISION PARTAGEE DU TERRITOIRE

A. UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX GRANDES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES AFFECTANT L'EMPLOI ET LE MARCHE DU TRAVAIL

1. Une croissance de la population retrouvée

Nombre d'habitants : 851 000 à Marseille en 2008
Evolution 1999-2008 : + 6 000 habitants en moyenne par an.

Source : INSEE, RP 2008



Entre 1975 et 1990 la Ville de Marseille connaît une diminution importante de sa population alors que dans le même temps, la population de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, à l'image de celles de Lyon, Lille ou Toulouse ne cesse de croître.

Depuis 1990, Marseille renoue toutefois avec la croissance démographique et compte en moyenne 6 000 habitants supplémentaires par an entre 1999 et 2008 grâce à un solde naturel positif mais aussi sous l'effet d'un solde migratoire devenu excédentaire.

A l'image des villes du sud, sa population est plutôt âgée avec 18 % d'habitants de + 65 ans contre 14 % à Lyon et 13 % à Lille.

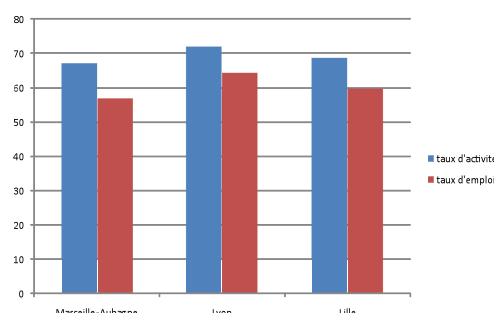
2. Une progression de l'emploi total légèrement supérieure à celle enregistrée en France ou dans les autres grandes zones d'emploi comparables

Nombre d'emplois total : 339 500 emplois (privés, publics, indépendants) à Marseille en 2008
Evolution 1999-2008 : + 41 500 emplois

Source : INSEE, RP 2008.

Marseille enregistre un rythme de progression de l'emploi légèrement plus soutenu qu'en France (+ 14 % d'emplois entre 1999 et 2008 contre + 12,4 % en France). Cette tendance s'accroît pour la zone d'emploi de Marseille-Aubagne (+ 16,8 % contre + 16,3 % pour celle de Lyon et + 15,3 % pour celle de Lille). Avec une dynamique portée par les secteurs des services et de la construction et plus largement par les entreprises du secteur privé.

En 2008, le taux d'emploi, dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne, reste faible avec 56,9 % des habitants en âge de travailler qui ont une activité professionnelle (contre 64,4% pour Lyon ou 59,8 % pour Lille) dont 52,9 % des femmes, contre 56,6 % à Lille et 60,5 % à Lyon.

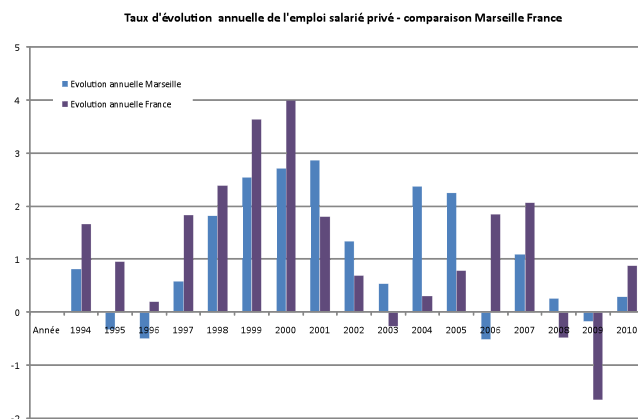


3. Une résistance de l'emploi salarié privé face à la crise de 2008-2009

Nombre d'emplois salariés privés fin 2010 : 221 615 emplois à Marseille (données provisoires)
Evolution 2009-2010 : + 0.3 %

Source : Pôle emploi, UNISTATIS, traitement AgAM

Face à la crise, Marseille maintient son niveau d'emplois salariés privés. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce fait : une économie diversifiée ne dépendant pas exclusivement d'un secteur d'activité ou de grandes entreprises industrielles, la présence de grands projets de territoire, un poids important de l'économie résidentielle, etc. Toutefois, avec une progression de l'emploi salarié privé de +0.3 % entre 2009 et 2010, contre +0.9 % en France, Marseille ne semble pas encore bénéficier de la reprise économique de 2010.



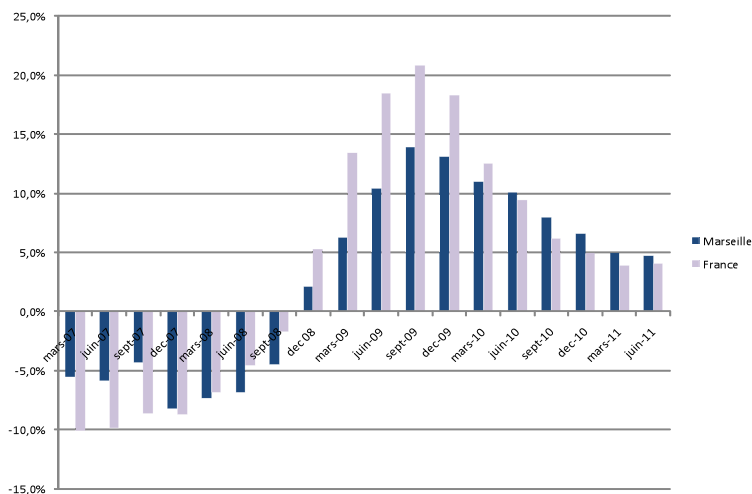
4. Un taux de chômage qui reste élevé et un nombre de demandeurs d'emploi qui augmente depuis 2008.

Taux de chômage zone d'emploi Marseille-Aubagne¹ au 4^{ème} trimestre 2010 : 13.3 %
Nombre de demandeurs d'emploi cat. ABC² en juin 2011 à Marseille : 73 036

Sources : INSEE, DIRECCTE, Pôle emploi, traitement AgAM

Le taux de chômage localisé de la zone d'emploi Marseille-Aubagne est parmi les plus élevés de France malgré une forte baisse enregistrée depuis 10 ans : 13.3 % au 4^{ème} trimestre 2010 contre 17.8 % au 1^{er} trimestre 1999.

Si le niveau de demandeurs d'emploi a diminué entre 1999 et juin 2008, il augmente fortement sous l'effet de la crise et progresse de + 27%, à partir de juin 2008 contre + 34 % en France. En juin 2011, Marseille compte 73 036 demandeurs d'emploi (cat. ABC), soit une progression de + 4.7 % par rapport à juin 2010. Parmi ces demandeurs d'emploi, les plus fragilisés sont les personnes de 50 ans et plus pour lesquelles Pôle emploi constate une augmentation de + 16.01 % sur la même période.



1. Ancien découpage des zones d'emploi INSEE.

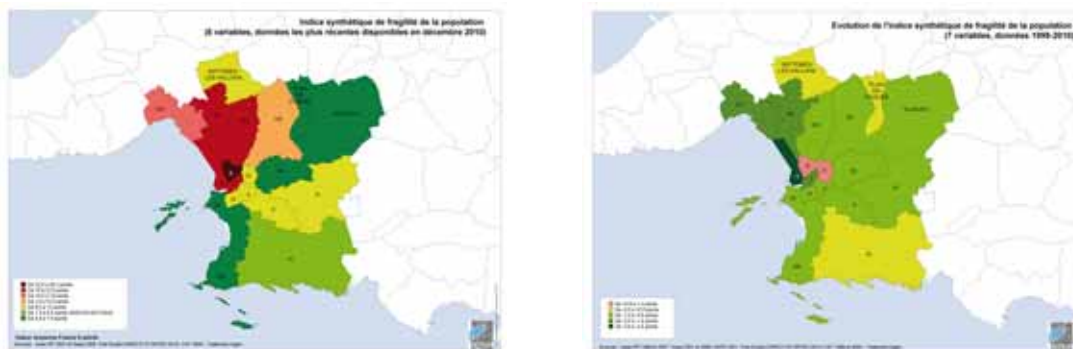
2. Demandeurs d'emploi de catégorie ABC : Les personnes inscrites à Pôle emploi tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte d'au moins 78 heures au cours du mois (catégorie B) ou une activité réduite longue de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C).

5. Des disparités entre les territoires

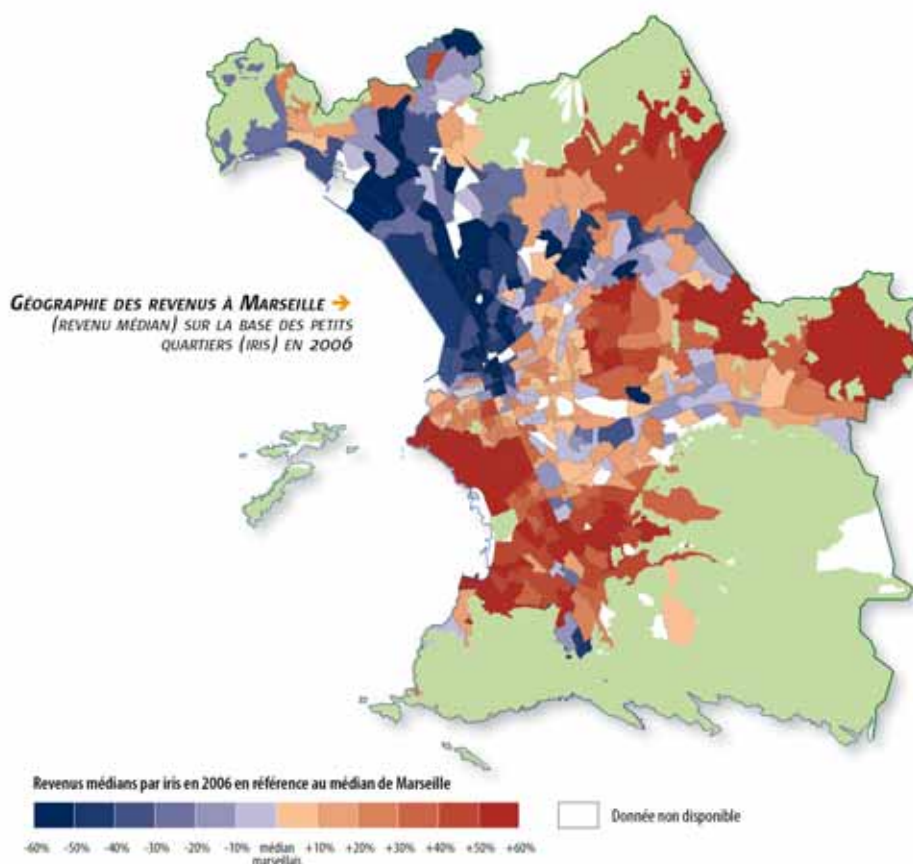
Sources : INSEE, Pôle emploi DIRECCTE-SEPES, CAF – Traitement AgAM

Les populations du centre-ville (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissement) et du nord de Marseille (13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}) cumulent un grand nombre de difficultés (taux de chômage important, bas niveau de revenu, forte part des personnes sans diplôme, surreprésentation des familles monoparentales, etc.).

Durant la dernière décennie, on a assisté à une amélioration de la situation globale des territoires (exception faite des 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements marqués par une paupérisation importante). Cette amélioration se concentre aujourd'hui sur les territoires où sont localisées les actions publiques (Euroméditerranée et les Zones Franches Urbaines). On notera que les données disponibles pour construire l'indice de fragilité de la population utilisé ici, ne permettent pas de mesurer pleinement les effets de la crise actuelle.



A Marseille, environ 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 20 % environ dans la plupart des grandes communes françaises. Les quartiers marseillais connaissent des disparités importantes de niveau de revenus. Les arrondissements défavorisés du centre-ville et du nord de la ville regroupent la très large majorité de la population dont les revenus médians sont au moins 30 % au-dessous du revenu médian de Marseille (égal ou inférieur à 10 357 euros par unité de consommation et par an³).



3. Revenus fiscaux par unité de consommation, avant redistribution sociale. Pour plus d'informations : Une répartition des revenus toujours très contrastée – année 2007, AgAM, Observatoire EDE, septembre 2009.

6. Un marché du travail dépendant de la mobilité géographique

Sur les 339 487 emplois localisés à Marseille en 2008, 75 % sont occupés par des habitants de la ville et 25 % le sont par des personnes qui vivent à l'extérieur. L'INSEE estime en 2008 à environ 44 000 le nombre de Marseillais qui travaillent à l'extérieur de la ville.

Plusieurs grands pôles d'emploi existent dans l'espace métropolitain : zone industrielle de l'Etang-de-Berre, Vitropole Marignane-Vitrolles, Aix-les-Milles Duranne, Plan-de-Campagne, zone industrielle et portuaire de Fos, Ecolpolis-Lavéra Martigues, Parc d'activités de Gémenos, ... La périurbanisation ainsi que le développement des zones d'activités à l'extérieur des villes ont eu pour conséquence l'augmentation des déplacements domicile-travail.

A Marseille, 68 % des ménages possèdent au moins une voiture. Ce taux varie selon les arrondissements. A titre d'exemple, seuls 41 % des ménages du 1^{er} arrondissement et 47 % des ménages du 3^{ème} arrondissement possèdent un véhicule.

Si en 2007, 86% de la population marseillaise travaille sur sa commune de résidence, cette part est largement inférieure dans les communes de Septèmes-les-Vallons (19%), Allauch (24.4 %) et Plan-de-Cuques (20.6%) dont la population travaille dans les grands centres urbains du département que sont Marseille, Aix-en-Provence ou Martigues.

Pour poursuivre son développement et favoriser l'accès à et le maintien en emploi, notre territoire doit continuer à s'équiper d'un maillage de transport en commun cohérent, performant, fiable et accessible à tous, tant en termes de couverture géographique que d'amplitude des horaires et de fréquence.

Bien que touché par la crise économique de 2008, le territoire résiste plutôt bien en termes d'emploi salarié privé et enregistre même une évolution de +0.3% en 2009/2010. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : une économie résidentielle fortement représentée, la diversité et la taille des entreprises présentes sur le territoire, l'innovation très soutenue, les exportations

Dans le même temps, le territoire doit faire face à une augmentation du nombre de ses demandeurs d'emplois (+4.7% depuis juin 2010) concernant particulièrement les jeunes, les seniors et les femmes.

Pour autant la dynamique de redressement perceptible en début d'année 2011, associée aux grands projets structurants du territoire, [couple « dynamique métropolitaine – attractivité résidentielle »] permettent un certain optimisme quant au potentiel de rebond du territoire.

B. LES PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DE MARSEILLE SUR SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le travail mené par la Maison de l'Emploi et ses partenaires depuis 2008, les constats réalisés dans le diagnostic et les échanges avec l'ensemble des parties prenantes à ce diagnostic ont conduit à dégager quatre grands défis complémentaires à relever dans les prochaines années :

- Promouvoir, valoriser et communiquer les atouts de notre territoire afin d'en consolider l'attractivité,
- Rehausser le niveau de formation et de qualification global afin de disposer d'une main d'œuvre locale formée, compétente, adaptée aux besoins existants et à ceux émergents,
- Résoudre les problèmes de mobilité pour garantir le bon fonctionnement de la Cité,
- Garantir l'égalité des chances sur le territoire

Nous continuerons notamment ainsi à soutenir et favoriser l'accès à l'emploi de nos jeunes, nos femmes, nos seniors.

1. ENJEU 1 : L'accompagnement du développement économique et de l'attractivité du territoire

Le développement économique du territoire doit profiter à la population locale, notamment en terme d'emploi. Pour réussir cette adéquation, plusieurs conditions doivent être remplies.

Des emplois métropolitains supérieurs à développer

L'aire urbaine Marseille-Aix-en-Provence voit progresser la part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi depuis 1982, sans toutefois atteindre les scores de Paris, Toulouse ou Grenoble. A Marseille, selon le recensement réalisé par l'INSEE en 2006, 9.5 % des emplois sont occupés par des cadres des fonctions métropolitaines contre 13.6 % pour la commune d'Aix-en-Provence. Créer des emplois de cadres de fonctions métropolitaines influe sur le rayonnement de Marseille mais permet aussi de générer un marché de l'emploi cadre de taille suffisante pour en améliorer la fluidité

Une nécessaire augmentation du taux de survie des entreprises

A Marseille, le taux de création d'entreprises en 2010 est de 18,9 %, ce qui correspond à un volume de quelques 10 380 entreprises créées sur l'année, dont plus de la moitié sous le statut auto-entrepreneurs. Les nouvelles entreprises sont à 72 % des entreprises individuelles. Le taux de création est supérieur à celui observé en France (13% en 2009, soit 580 193 entreprises créées).

Une des spécificités marseillaises est le très fort taux de création dans la construction (plus de 10 points supérieur à la moyenne française dans ce secteur).

Les études de l'INSEE montrent cependant que les territoires où se créent de nombreuses entreprises sont également ceux sur lesquels on observe un très faible taux de survie à cinq ans (environ 50 % des entreprises)

Des implantations à accompagner et soutenir

La politique de décentralisation a permis à Marseille, depuis quelques années, d'accueillir des sièges d'entreprises publiques (Ubifrance, Institut de Recherche et de Développement, etc.). Des directions régionales ou sud-européennes, voire internationales, se sont implantées sous l'impulsion du nouveau quartier d'affaires Euroméditerranée (CMA-CGM, etc.). Certaines activités sont également apparues comme les centres d'appels. Les zones franches urbaines ont également joué un grand rôle dans l'implantation d'entreprises, souvent des PME-PMI de taille intermédiaire voire de grands établissements (SFR, etc.).

Une capacité de rebond à exploiter au maximum au travers des grands projets de territoire, de l'innovation et de l'exportation

Marseille favorise le développement de grands projets créateurs d'emplois: Euroméditerranée, Zones Franches Urbaines, Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, projets de développements commerciaux (Terrasses du Port, Rue de la République, etc.),

Marseille innove au travers de la présence des sept pôles de compétitivité dans les secteurs de l'optique, de la micro-électronique, de la mer, de l'aéronautique, de l'énergie sans effet de serre, de la biologie médicale, des risques – de la recherche publique dans les domaines de la santé, de la biologie, de l'optique, l'astronomie et les sciences de l'univers, les mathématiques, etc. – de la formation dispensée dans les facultés de médecine. Marseille occupe le 4ème rang sur les 32 facultés de médecine françaises.

Marseille exporte. Un nombre croissant d'entreprises du territoire font apparaître une activité à l'export. 58 % des exportations du département des Bouches-du-Rhône se situent sur la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole. En tête des secteurs fortement exportateurs figurent l'industrie des biens d'équipement (aéronautique, réparation navale, etc.), le commerce de gros et l'industrie des biens intermédiaires (micro-électronique, produits chimiques, etc.). Il existe une corrélation forte entre innovation et exportation

Un atout précieux : le port. Sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le port génère directement ou indirectement 19 000 emplois, soit 46 % du total des emplois tributaires de l'activité portuaire du département et 7 % de l'emploi salarié privé de la communauté urbaine. Son apport inducteur est donc important, son apport fiscal à la collectivité non négligeable (25 millions de taxe professionnelle en 2007) et sa contribution à l'emploi significative.

Zoom sur les leviers d'action pour la Maison de l'Emploi et ses partenaires

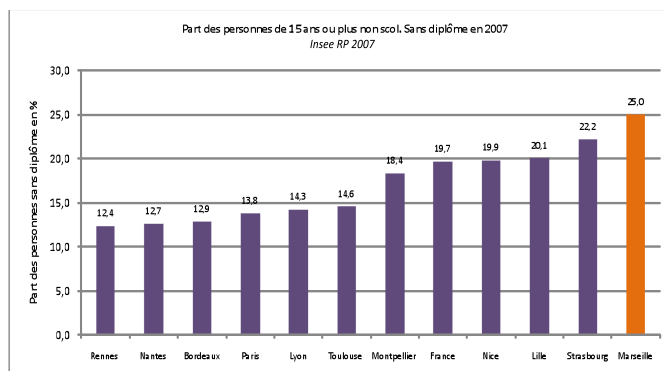
Le **développement économique territorial** est un levier important de **création d'emplois** et constitue un élément majeur de l'attractivité du territoire. Favoriser la création d'activité et **accompagner au mieux les entreprises créées** pour permettre leur survie et leur développement, **faire coïncider les besoins en compétences**

des entreprises et les ressources disponibles sur le territoire pour que les populations locales bénéficient des potentialités d'emplois, accompagner les entreprises qui s'implantent dans la gestion de leurs ressources humaines et **développer des arguments d'attractivité liés à l'insertion et à la Responsabilité Sociale des Entreprises** sont autant de leviers d'actions qui exigent la mobilisation et le travail coordonnés de tous les professionnels du monde économique et social.

2. ENJEU 2 : L'élévation du niveau de qualification des publics et l'évolution des besoins en ressources humaines pour répondre aux besoins en compétences des entreprises

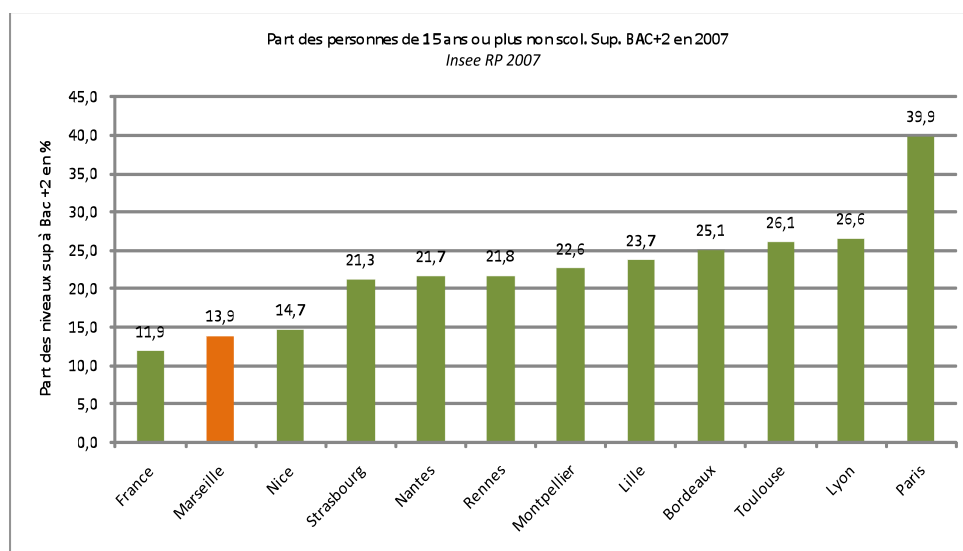
L'élévation du niveau de formation, enjeu majeur pour l'insertion et le développement du territoire

A Marseille, 25 % de la population ne dispose d'aucun diplôme (source INSEE, RP 2007) contre 19.7 % en France. La ville détient le niveau de personnes dans diplôme le plus élevé parmi les communes françaises de plus de 200 000 habitants. De fortes disparités existent au sein même de Marseille avec un taux très élevé de personnes sans diplôme dans les arrondissements les plus défavorisés de la ville (2^{ème}, 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} arrondissements notamment).



Les jeunes de bas niveau de formation sont fortement représentés à Marseille : en 2007, selon l'INSEE, 31 % des 20-24 ans sont titulaires au mieux d'un BEPC contre 23 % en France et entre 16 % et 28 % pour les autres grandes villes françaises. A Marseille, seulement 60.7 % des 18-24 ans sont scolarisés. Ce taux, bien que supérieur à celui constaté pour le département des Bouches-du-Rhône (57 %) et la France (51.4 %), reste particulièrement faible (au moins 8 points inférieur à celui des autres grandes communes abritant de grands établissements d'enseignement supérieur)

13.9% des marseillais détiennent un diplôme de niveau BAC+2 et plus. Ce résultat est faible comparativement aux autres grandes communes françaises (entre 21.3 % et 26.6 %, à l'exception de Paris avec 39.9 %). Seule Nice obtient un niveau proche de Marseille (14.7 %). Le taux de titulaires d'un Bac +2 s'effondre sur les 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, ainsi qu'à Septèmes-les-Vallons (entre 3.7 % et 7.5 %). A l'inverse, Allauch enregistre un niveau élevé (17.7 %) et Plan-de-Cuques se maintient dans la moyenne française (12.1 % contre 11.9 % en France).



Un bas niveau de formation se retrouve chez les demandeurs d'emploi

Sur le territoire de la Maison de l'Emploi de Marseille, 21.5% des demandeurs d'emploi de catégories ABC ont un niveau de formation égal ou inférieur au BEPC (3.4 points supérieur à la moyenne nationale) et 56.4 % sont titulaires au mieux d'un BEP.

Un nécessaire développement de l'insertion des publics jeunes, des femmes et des seniors

Selon l'INSEE, en 2008, près d'un jeune sur quatre occupe un emploi à Marseille (24 %) contre un jeune sur trois (32.9 %) en France. Si la zone d'emploi de Marseille-Aubagne enregistre un taux d'emploi des jeunes équivalent à celle de Lille (respectivement 26.7 % et 26.8 %), celui-ci reste nettement inférieur à celui enregistré à Lyon (32.8 %).

Concernant les femmes, elles ne sont qu'une sur deux à occuper un emploi (50.2 %) en 2008 à Marseille, contre 59 % en France. A l'échelle de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne, le taux d'emploi des femmes (52.9 %) est également faible et se révèle lui aussi inférieur à celui de Lille (56.6 %) ou de Lyon (60.5 %).

Les seniors enregistrent quant à eux un taux d'emploi équivalent à Marseille et en France (respectivement 38.7 % et 38 %). A l'échelle de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne, le résultat est semblable à celui de Lille (respectivement 37.4 % et 38.3 %) mais bien inférieur à celui constaté à Lyon (42.6 %).

L'alternance, un potentiel à développer sur le territoire

Selon l'enquête Génération 2004 du Céreq⁴, 24% des jeunes qui ont achevé leur formation initiale sont passés par un ou plusieurs contrats d'alternance. Sur les 288 segments d'entreprises identifiés par le Céreq seuls 103 ont recours à l'alternance. Selon les informations transmises par la DIRECCTE, 69 % des contrats d'apprentissage comptabilisés en 2010 ont été signés avec des entreprises de moins de 10 salariés et 41 % avec des entreprises de 1 à 5 salariés. Les entreprises de plus de 50 salariés n'ont totalisé que 16 % des contrats.

Peu ou mal connus par les entrepreneurs, les contrats d'alternance doivent être valorisés auprès des chefs d'entreprises. En effet, les contrats d'apprentissage favoriseraient l'insertion professionnelle. Selon le Céreq, 3 ans après leur formation initiale, 13% seulement des anciens apprentis recherchent un emploi contre 24% des anciens lycéens. De plus, 67% des anciens apprentis bénéficient d'un CDI contre 52% des anciens lycéens et 7% travaillent en temps partiel contre 20% des anciens lycéens. Cette disparité serait due à la durée de travail continu effectué en entreprise qui permet de capitaliser une expérience professionnelle valorisante (74.1% des anciens apprentis cumulent une expérience de 18 mois contre 55.1% des anciens lycéens).

Des métiers en tension qui laissent présager des recrutements en 2011-2012

Selon l'enquête en Besoins de Main d'œuvre réalisée par Pôle emploi et le Crédoc pour l'année 2011, sur le bassin d'emploi de Marseille⁵, 8 projets de recrutement sur 10 concernent le secteur des services et 40% des projets de recrutement concernent 10 métiers : aides à domicile et aides ménagères, professionnels de l'animation socio-culturelle, agents d'entretiens de locaux, professionnels de spectacles, aides-soignants,

Dans le domaine des services, l'opportunité représentée par Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 laisse présager une progression du volume d'emploi dans le secteur du tourisme, des loisirs et de la culture.

De plus, le vieillissement de la population prévu d'ici 2025 par l'INSEE pourrait également avoir pour conséquence une augmentation des besoins en terme d'établissements adaptés et de personnels (notamment féminins) dans le secteur des services à la personne.

Dans le domaine du bâtiment, les nouvelles normes imposées par le Grenelle de l'Environnement aux professionnels du bâtiment représentent de nouveaux marchés et nécessitent une formation du personnel (adaptation aux nouvelles techniques et aux nouveaux matériaux).

Zoom sur les leviers d'action pour la Maison de l'Emploi et ses partenaires

L'élévation du niveau de formation de la population du territoire marseillais est l'un de ses enjeux majeurs, qu'il s'agisse de favoriser le développement économique du territoire ou l'insertion professionnelle des jeunes, des seniors, des femmes et des chômeurs de longue durée.

La maîtrise des savoirs de base semble dès lors incontournable pour permettre à ces publics d'accéder à l'insertion sociale et professionnelle. **Le développement de l'alternance** peut aussi constituer un levier

important, dans l'élévation des niveaux de formations des jeunes notamment. **L'accès à la formation des plus de 50 ans** pourrait compenser une concurrence accrue avec les jeunes sur le marché du travail et permettre l'orientation des seniors vers des postes de formateurs valorisant leurs expériences.

Enfin, **la valorisation des métiers en tension** souffrant d'une image négative, tant sur le plan des conditions de travail que de celui de la rémunération, constitue un enjeu majeur de développement de l'emploi, ces métiers présentant des potentiels de recrutement importants dans les années à venir.

4. L'insertion des sortants de l'enseignement secondaire, Des résultats issus de l'enquête Génération 2004, Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet, Olivier Joseph, Céreq Note Emploi Formation n°42, juin 2009.

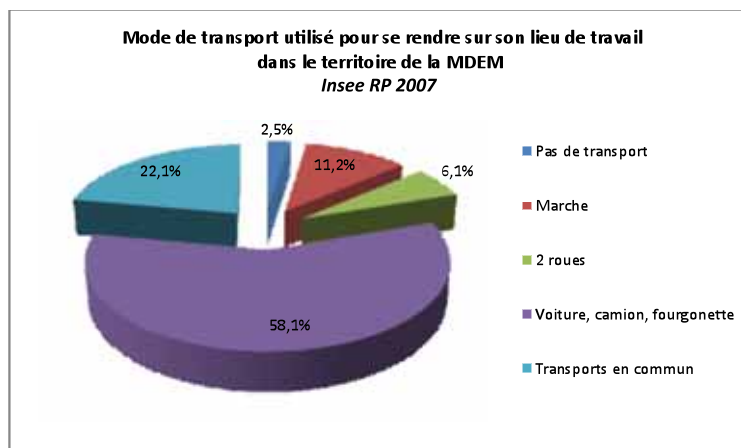
5. Le bassin d'emploi de Marseille est composé des communes de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons et Le Rove.

3. ENJEU 3 : La mobilité comme enjeu d'accès et de maintien en emploi, ainsi que de développement territorial

L'un des avantages d'une métropole est de multiplier les opportunités d'emploi et de formation. Cependant les freins à la mobilité peuvent entraîner la fragmentation du marché du travail, limiter la capacité des populations locales en demande d'emploi à répondre aux besoins des entreprises et nuire ainsi au développement économique. Le constat sur notre territoire implique que tous les acteurs agissent en parfaite cohérence.

Un nécessaire développement des transports en commun sur le territoire

A Marseille, le recours au véhicule personnel reste le moyen de transport privilégié, utilisé par 53% de la population active (60% en comptant les 2 roues) contre 26% pour les transports en commun. Malgré les efforts fournis par les collectivités territoriales compétentes, l'explication réside en partie dans le déficit de dessertes en site propre permettant d'assurer les liaisons avec les zones à fort potentiel de développement (Vallée de l'Huveaune, Luminy, Château Gombert, le nord Littoral et l'est, et un sud uniquement « rabattu » vers les stations de métro).



Les collectivités locales de l'aire urbaine de Marseille prévoient des investissements importants d'ici 2020 (transports routiers et ferroviaire, stationnement, ...) pour désenclaver certaines franges urbaines et faciliter les liaisons interurbaines. Parallèlement, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Maison de l'Emploi de Marseille coordonnent la mise en place d'une centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi.

Un nécessaire développement des liaisons entre Marseille et les zones d'activités situées en périphérie

60% des chômeurs du secteur centre-ville ne possèdent pas de permis de conduire contre 43% en moyenne à Marseille⁶. Si 67% des déplacements moyens domicile-travail sont inférieurs à 3 km sur le 1er arrondissement, c'est aussi l'un des arrondissements où la situation face à l'emploi est parmi les plus défavorables et l'enjeu de mobilité reste une condition majeure d'accès à l'emploi. 42,2% des chômeurs du secteur Marseille Nord ne possèdent pas de permis de conduire et 32,2 % ne possèdent pas de véhicule personnel, soit des résultats équivalents à la moyenne de la ville. Dans ce territoire où la demande d'emploi est particulièrement élevée, la population doit pouvoir se déplacer vers les zones d'activités périphériques proches comme Plan-de-Campagne, Vitrolles ou encore Marignane.

Le coût des déplacements constitue, de plus, un frein indéniable à la mobilité pour les populations les plus défavorisées.

Un contexte immobilier qui limite la mobilité professionnelle mais aussi l'emploi

Une étude, réalisée par le Crédoc en juillet 2011⁷, indique que la hausse du coût du logement entraîne une moindre mobilité des actifs. Ce phénomène peut entraîner un grippage du marché de l'emploi, l'offre ne rencontrant pas la demande, sauf à supposer des conditions de mobilité pleinement satisfaisantes en coût et en durée. L'étude montre que 11% des demandeurs d'emploi à l'échelle nationale auraient renoncé à une offre d'emploi impliquant une hausse de leurs dépenses de logement. De même, 70 % des personnes interrogées refuseraient un emploi meilleur que celui qu'elles occupent si cela devait les obliger à déménager en occasionnant un surcoût financier.

6. Source : AgAM, Enquête Ménages Déplacements, 2009.

7. Crédoc, Régis Bigot et Sandra Hoïban, Le coût du logement pèse sur la mobilité professionnelle, Consommation et mode de vie n°240, juillet 2011.

Zoom sur les leviers d'action pour la Maison de l'Emploi et ses partenaires

Du fait de l'éloignement croissant entre le lieu de résidence des actifs et leur lieu de travail, la mobilité est devenue un enjeu de premier plan pour l'insertion et le maintien dans l'emploi.

Développer la mobilité comme une compétence clé vers l'insertion professionnelle et permettre une meilleure adéquation entre l'offre de transport – tant concernant les infrastructures que les services – et la demande de mobilité des actifs et des demandeurs d'emploi du territoire sont des enjeux importants pour éviter la frag-

mentation du marché du travail et accroître l'efficacité de l'économie locale et l'attractivité du territoire.

Pour répondre à cette problématique, il devient nécessaire de coordonner les politiques de transport, d'habitat, d'insertion et d'emploi, de proposer de nouveaux services à la mobilité (favoriser le développement des modes doux et alternatifs de transport, accompagner le développement des auto-écoles sociales) et de promouvoir et participer aux développements des initiatives existantes en la matière (Plans de Déplacements Inter-Entreprises, Plans de Déplacement en Entreprise, développement de transports micros-collectifs, etc.).

4. ENJEU 4 : Garantir l'égalité des chances sur le territoire

Véritable enjeu transversal en raison de la situation sur le territoire, la limitation des problèmes connexes qui constituent de véritables freins à l'emploi, notamment la précarité et les discriminations, est indispensable.

Des disparités de fragilité de la population importantes

Au 1^{er} trimestre 2011, 38 % des demandeurs d'emploi de Marseille de catégories ABC vivent en Zone Urbaine Sensible. Entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011, on compte une augmentation de ce nombre de demandeurs d'emploi de + 3.4 %. Cette progression reste toutefois inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi de la ville de Marseille (+4.4%).

Les indices de fragilité de la population du territoire de la Maison de l'Emploi de Marseille (territoires qui cumulent des taux particulièrement importants parmi huit indicateurs de précarité dont le taux de chômage, les bas niveaux de revenu, la part des personnes sans diplôme, les familles monoparentales, etc.)⁸, sont principalement concentrés dans les secteurs centre-ville et nord de la ville. Cette tendance est fortement accentuée dans le 3^{ème} (20.6 points pour le 1^{er}, 20.8 points pour le 2^{ème} et 26.2 points pour le 3^{ème} contre 8 points en moyenne en France). Durant la dernière décennie (avant crise)⁹, le 1^{er} et le 2^{ème} arrondissements voient leur situation s'améliorer, notamment grâce aux effets de l'opération publique d'intérêt national Euroméditerranée. Parallèlement à cela, le 3^{ème} arrondissement connaît à la fois la plus importante fragilité de la population et une aggravation de sa situation sur la dernière décennie.

Les arrondissements du nord de la ville apparaissent eux-aussi comme abritant une population très fragile (l'indice de fragilité est compris entre 14,3 points et 19.3 points contre 8 points en France) mais ont vu leur situation s'améliorer dans la période précédant la crise économique de 2008-2009. Une forte diminution de la fragilité de la population s'observe notamment dans le 16^{ème} arrondissement qui a su profiter des effets de la Zone Franche Urbaine Nord Littoral et d'un regain d'intérêt en tant que quartier résidentiel.

La Vallée de l'Huveaune enregistre un indice de fragilité de la population de 9.5 points pour le 10^{ème} arrondissement et de 10.4 points pour le 11^{ème} arrondissement avec une précarité qui recule sur la dernière décennie.

Plan-de-Cuques, Allauch, ainsi que les 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille occupent une position plus favorable ou équivalente à celle observée en moyenne en France (entre 5.9 et 8.1 points).

Septèmes-les-Vallons et le long d'un arc débutant du 4^{ème} jusqu'au 11^{ème} arrondissements de Marseille, en passant par le 6^{ème} arrondissement présentent un indice de fragilité compris entre 9.4 et 10.9 points.

On notera enfin que malgré la position relativement moyenne du 4^{ème} arrondissement, sa situation se dégrade durant la dernière décennie.

Des revenus particulièrement bas qui ont un impact sur l'accès à l'emploi

Le niveau de revenu impacte directement l'économie et l'emploi au travers notamment de la consommation des ménages. Il a une incidence sur la capacité de mobilité géographique mais également sur la capacité à financer la garde des enfants, par exemple.

En 2008, 50 % des ménages à Marseille déclarent un revenu inférieur à 15 841€ par an contre 17 814€ sur le département et 18 129€ en France. Le revenu médian marseillais est nettement inférieur à ceux déclarés dans les trois autres communes composant le territoire de la Maison de l'Emploi de Marseille (entre 18 022€ et 22 890€).

8. Pour plus d'informations : *Fragilités socio-économiques et dynamisme de l'emploi : le centre de Marseille peine à surmonter les difficultés*, AgAM, Note EDE, juin 2011.

9. On notera que les données disponibles pour construire l'indice de fragilité de la population utilisé ici, ne permettent pas de mesurer pleinement les effets de la crise actuelle. Les territoires de la MDEM ont en effet pu connaître une évolution moins favorable suite à la crise.

Les écarts de revenus de la population sont importants : les 10 % les plus défavorisés déclarent un revenu de 2 535€ par an alors que les 10% les plus favorisés déclarent un revenu supérieur à 35 699€ par an, soit 14.1 fois plus. Cet écart est le plus important relevé pour les grandes communes françaises mais demeure stable depuis 2001 et connaît même une légère régression (-0.8 point).

La part des salaires dans le revenu est de 60.8 % à Marseille (contre 63.7 % en France). La part due à une indemnité de chômage y est, à l'opposé, légèrement plus élevée (3 % contre 2.6 %). La part des retraites-pensions-rentes y est également plus importante (25.7 % contre 23.7 % en France). Pour Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons le niveau de revenus issus des retraites est de 29.5% et 26.6%, Allauch se maintient au niveau national (23.9%). Allauch et Plan-de-Cuques se distinguent par une forte part de ménages imposables (68.8% et 64.2% contre 55.8% en France, 54.8% à Septèmes-les-Vallons et 51.5% à Marseille).

L'urgence sociale : des problèmes connexes qui constituent de véritables freins à l'emploi, à l'insertion ou à la qualification des publics

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et de la part des demandeurs d'emploi de longue durée depuis la crise, corrélée avec la diminution des recrutements par les entreprises, ont favorisé le retour à l'emploi des publics les moins en difficulté. Parallèlement le développement du phénomène de l'urgence sociale s'est amplifié ces dernières années et touche aussi bien des salariés en poste que des personnes sans emploi. Les populations en situation d'urgence sont victimes d'une inégalité d'accès aux dispositifs, inégalité renforcée par des facteurs d'ordre sociaux ou psychosociaux. L'intervention d'urgence exige une réactivité rendue difficile par la pluralité des intervenants, l'imbrication et l'empiètement des actions, la confusion et le manque de lisibilité des compétences.

Zoom sur les leviers d'action pour la Maison de l'Emploi et ses partenaires

Garantir l'égalité des chances passe par la lutte contre la précarité, fortement présente au sein de la population marseillaise et en augmentation depuis la crise économique de 2008-2009, et la limitation des freins à l'emploi, à l'insertion et à la qualification des publics. Elle passe

aussi par une meilleure coordination des professionnels de l'emploi, de la formation, de l'urgence sociale pour une prise en compte globale des problématiques des publics les plus fragilisés et par la lutte contre les discriminations.

L'insertion par l'activité économique et le développement des clauses d'insertion peuvent notamment constituer des leviers d'action importants.

Partie 2 : LES LEVIERS D' ACTIONS DE LA MAISON DE L' EMPLOI POUR REDUIRE LES FREINS A L' EMPLOI

Un diagnostic réalisé par les services de l'Etat en 2005 avait permis d'orienter les priorités d'action de la Maison de l'Emploi. Depuis sa création, en 2008, la Maison de l'Emploi rassemble au sein de comités de pilotages près de 200 professionnels et construit, avec eux, des actions innovantes en matière de développement de l'emploi, de création d'activités ou de réduction des freins à l'emploi. Ses efforts et ceux de ses partenaires se concentrent sur des projets qui répondent aux attentes des demandeurs d'emploi, des entreprises et autres employeurs privés de notre territoire. L'animation en continu de réseaux d'acteurs intervenant dans les champs de l'emploi et du développement économique est un outil essentiel au développement d'une stratégie territoriale adaptée aux besoins du territoire.

En réponse à la situation du territoire et dans le cadre du cahier des charges national des Maisons de l'Emploi 2011 - 2014, nombre d'actions de la Maison de l'Emploi de Marseille et de ses partenaires répondent déjà aux quatre enjeux identifiés. Il est fondamental de partir de cette base pour faire évoluer la stratégie globale et co-construire de nouvelles actions partenariales.

A : L' ANIMATION SOCIO-ECONOMIQUE TERRITORIALE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LOCAUX EN MATIERE DE MAINTIEN ET DE RETOUR A L' EMPLOI

1. Le dispositif d'observation partagée

L'observation et l'analyse des données recueillies sur le chômage, l'emploi ou la situation économique, ainsi que la création d'outils de partage de l'information (cartographie des acteurs et actions de l'emploi, diagnostics ciblés, alimentation du site Internet et de l'Extranet de la MDEM, etc.) permettent de produire et d'adapter les actions conduites par les partenaires pour répondre aux évolutions et aux besoins.

La diffusion trimestrielle de *Trimestr'Emploi* rend compte de la situation locale du marché du travail et de l'emploi en présentant la synthèse des rencontres mensuelles entre les principaux partenaires publics et privés de la Maison de l'Emploi de Marseille.

Par ailleurs, la Maison de l'Emploi de Marseille, grâce au partenariat avec la Ville de Marseille et l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM), réalise un suivi trimestriel de la santé des entreprises à travers l'analyse d'indicateurs de suivi de la trésorerie et des délais de paiement des entreprises.

2. L'anticipation des mutations économiques, un levier pour la valorisation des ressources territoriales

Le déploiement de la gestion territorialisée des emplois et des compétences (GTEC) est une des réponses de la MDEM à la crise de 2008 et la détérioration du marché de l'emploi. Cette mise en œuvre garantit :

- au territoire : une prospective et l'élaboration d'une stratégie adaptée,
- aux partenaires : une concertation et le développement d'actions expérimentales et innovantes en conformité avec l'axe 2 du nouveau cahier des charges des MDE,
- aux entreprises : une main d'œuvre formée,
- aux salariés : des parcours professionnels adaptés.

Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013, nécessite par exemple que soit anticipé et soutenu le volet emploi devenu un axe fort du Plan Marseille Emploi 2009-2014 adopté le 25 mai 2010 par la Ville de Marseille. Aussi la Maison de l'Emploi de Marseille et ses partenaires, avec le soutien de l'Association Marseille Provence 2013, a réalisé une étude prospective emploi et ressources humaines sur le territoire et mis en place des actions auprès des filières concernées.

L'opération d'Intérêt National Euroméditerranée, les Zones Franches Urbaines « Nord Littoral » et « 14^{ème}-15^{ème} sud », « Marseille Grand Est » s'inscrivent dans cette logique d'actions de déploiement d'une GTEC. Ainsi, pour le territoire Marseille Nord avec ses trois zones d'activité et ses deux Zones Franches Urbaines (30 000 emplois pour environ 6 200 entreprises), ses 25 000 demandeurs d'emploi (dont les deux tiers sans qualification), la GTEC doit permettre d'accompagner la montée en compétences des demandeurs d'emploi et gagner ainsi quelques 1 000 postes par an.

La GTEC sur le territoire de la Vallée de l'Huveaune permet d'accompagner la dynamique de requalification urbaine et de mettre en place une véritable gouvernance territoriale sur les champs de l'emploi et des ressources humaines.

Par ailleurs, et afin d'accompagner et de soutenir l'implantation des entreprises sur le territoire, la Maison de l'Emploi de Marseille et ses partenaires proposent, en cohérence avec PACA Mode d'Emploi, un appui aux entreprises qui ont choisi le territoire à travers un interlocuteur unique qui valorise l'offre de service existante et oriente les employeurs selon le besoin diagnostiqué et l'anticipation des besoins en formation.

3. Une présence et une intervention accrues sur les territoires sensibles pour permettre le retour à l'emploi des publics

La Maison de l'Emploi réunit les acteurs de trois territoires (le centre-ville, la Vallée de l'Huveaune et Marseille Nord) afin de favoriser l'élaboration de réponses spécifiques, cohérentes et partagées et de créer une dynamique autour des grands projets de développement économique en cours.

B : UNE COORDINATION ACCRUE DANS UNE LOGIQUE D'EFFICACITE ET D'EFFICIENCE

1. Mutualisation des moyens

Confrontée à un taux de création d'activité supérieur à la moyenne nationale mais aussi à un taux de survie inférieur, la Maison de l'Emploi, les institutionnels et les opérateurs de la création d'activité développent un plan d'action lisible, ambitieux et accessible aux créateurs d'entreprises.

2. Sensibilisation aux clauses d'insertion

Les dispositifs de clauses d'insertion et de promotion de l'emploi visent à favoriser l'accès et le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. La Maison de l'Emploi contribue au développement des clauses d'insertion sur le territoire.

La Ville de Marseille pour qui la promotion de ces clauses sociales constitue une des actions prioritaires du troisième Plan Marseille Emploi 2009-2014, a confié, par convention, à la Maison de l'Emploi de Marseille une mission de pilotage opérationnel de la mise en œuvre des clauses sociales dans ses marchés et accords-cadres. L'association Emergences en est l'opérateur territorial.

L'Etablissement Public d'Aménagement d'Euroméditerranée (EPAEM) met en œuvre depuis 2009 une clause de promotion de l'emploi au titre de l'article 14 du Code des marchés publics et suscite l'engagement des promoteurs publics et privés du site pour adopter une démarche similaire dans leurs contrats de travaux. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010, 5 135 heures de travail réalisées et réservées à un public relevant de l'insertion ont été réalisées et plus de 30 000 heures sont déjà programmées à horizon 2014.

3. Vers une réponse concertée aux enjeux de mobilité du territoire

La problématique de la mobilité liée à l'insertion et au maintien dans l'emploi des publics revêt un caractère prioritaire pour lequel Marseille Provence Métropole, la Maison de l'Emploi de Marseille et ses partenaires ont imaginé une réponse concrète : la création d'une centrale de mobilité dont les missions s'organisent autour d'actions d'animation, de diagnostic/formation et de développement d'une offre de service d'aides matérielles à la mobilité.

4. Vers une meilleure lisibilité de l'offre de service du territoire en matière d'acquisition des savoirs de base et d'apprentissage de la langue

Des espaces de détection des besoins des publics existent. Ils englobent les référents des dispositifs d'accompagnement social ou emploi : les centres sociaux, les travailleurs sociaux, les associations (de quartier, communautaires, de loisirs, etc.), les organismes de formation, les auditeurs de l'OFII, le Ministère de la Défense, l'Education Nationale, etc. De même les actions sont nombreuses mais la complexité de l'offre ne semble pas répondre de manière quantitative aux besoins des publics.

La Maison de l'Emploi de Marseille et ses partenaires ont réalisé une plaquette de présentation de l'offre dont les impacts seront évalués fin 2011. Par ailleurs, elle anime deux réseaux (institutionnels financeurs et des prescripteurs d'un côté et organismes de formation retenus dans le cadre des marchés publics et associations de proximité de l'autre) afin d'analyser l'offre de service et recenser les problématiques rencontrées sur la thématique.

5. Vers des passerelles renforcées entre urgence sociale et emploi

L'organisation du « colloque de l'urgence sociale » le 14 mars 2011 a permis de construire une culture commune autour du cœur de métier de chacun des participants, d'analyser les spécificités des publics en situation d'urgence sociale au regard de la problématique emploi et d'identifier des pistes d'actions communes : améliorer le suivi du parcours des publics, développer des pratiques en réseau, améliorer la lisibilité des offres de service existantes.

6. Le plan territorial de lutte contre les discriminations à Marseille

La Ville de Marseille a circonscrit son Plan de Lutte contre les Discriminations au champ de l'emploi et en a confié le pilotage à la Maison de l'Emploi. La mise en œuvre du Plan repose sur trois grands axes de travail : améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires sur le territoire, et communiquer pour faire connaître les situations de discrimination.

A l'intersection des secteurs institutionnel, associatif et marchand, la Maison de l'Emploi de Marseille centralise et capitalise l'ensemble des données, des informations et des analyses.

Au service de tous, la Maison de l'Emploi de Marseille, de par sa position privilégiée, impulse, suscite, pilote, coordonne et participe à de nombreux projets structurants sur le territoire.

Passerelle indispensable, elle permet le rassemblement de l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun : le développement social et économique du territoire.

C. LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE PLURIELLE ET PARTAGEE AU SERVICE DU TERRITOIRE : CREATION DU COMITE D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI (COE)

La construction d'une stratégie territoriale partagée repose sur l'organisation d'un dialogue organisé et la recherche de conclusions partagées. La Maison de l'Emploi de Marseille initie pour ce faire, un Comité d'Orientation pour l'Emploi (COE), instance prévue dans le nouveau cahier des charges national des Maisons de l'Emploi pour la période 2011 – 2014.

Le Comité d'Orientation pour l'Emploi a pour fonction de mieux alimenter les instances de gouvernance des MDE en termes de réflexions stratégiques et de faciliter la définition des grandes orientations et le suivi des projets pour le développement de l'emploi local.

A Marseille, il est constitué d'environ 150 personnes réparties dans 5 collèges qui reflètent la richesse des acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de l'économie : collège des partenaires sociaux, collège des partenaires du monde économique, collège des organismes de formation ou d'insertion et de la création d'entreprise, collège du monde académique et collège des représentants institutionnels impliqués dans les politiques de l'emploi.

Cette instance stratégique aura une double fonction : un rôle d'observation, de diagnostic et de proposition quant à l'élaboration du plan d'actions de la MDEM et un rôle de mise en cohérence et de recherche de complémentarités dans la mise en œuvre des plans d'actions de toutes les parties prenantes.

Le Comité d'Orientation pour l'Emploi a un rôle consultatif auprès du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi et reçoit toutes les informations utiles sur l'activité de l'association. Le secrétariat de cette instance est assuré par la Direction de la Maison de l'emploi de Marseille.

**Retrouvez l'ensemble du diagnostic partagé emploi-formation du territoire,
y compris les sources et la bibliographie, sur le site Internet
de la Maison de l'Emploi
www.mdemarseille.fr**

GLOSSAIRE

AIRE URBAINE :

Un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

DÉCILES (D'UNE DISTRIBUTION) :

Permettent de calculer des rapports inter-déciles. Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIES ABC :

A partir de février 2009, les données sur les demandeurs d'emploi sont représentées selon les nouveaux regroupements statistiques. La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte, d'au plus 78 h au cours du mois (catégorie B), ou une activité réduite longue, de plus de 78h au cours du mois (catégorie C). Les données présentées ici sont le cumul de ces trois catégories en données brutes (ex catégories 1+2+3+6+7+8).

INDICE SYNTHÉTIQUE DE FRAGILITÉ DE LA POPULATION :

Il est calculé pour chaque territoire en sommant les indices de spécificité établis pour chaque variable retenue. L'indice de spécificité de chacune d'elles est calculé en rapportant la valeur observée pour la commune (ou l'arrondissement) à la valeur moyenne française (sauf pour le 2^{ème} décile de revenu où le rapport est inversé en raison du caractère positif de sa progression). La situation de chaque territoire de la MDEM est donc comparée à celle nationale.

8 variables utilisées : taux de chômage au sens du recensement de la population (2007), part des demandeurs d'emploi de longue durée (2010), taux de bénéficiaires du RSA socle (2009), part des allocataires dépendant au minimum à 50% des prestations CAF (2009), niveau du 2^{ème} décile de revenu (2008), part des bas niveaux de qualification (2007), poids des emplois précaires (2007), part des familles monoparentales de 3 enfants et plus (2007).

INDICE DE FRAGILITÉ-ÉVOLUTION :

Données comprises entre 1999 et 2001. 7 variables retenues pour le calcul de l'évolution (indisponibilité au début des années 2000 de la variable « 50% de revenu issus des prestations sociales »). On notera que cet indice de fragilité ne permet pas d'évaluer pleinement les dernières évolutions qu'ont connues les territoires de la MDEM, telles que les conséquences de la crise de 2008, en raison de l'indisponibilité de données plus récentes.

INDICE DE FRAGILITÉ DE LA POPULATION À L'IRIS :

Deux nouvelles variables ajoutées : le taux de chômage des 15-24 ans et le taux d'emploi des femmes (2007). La part des demandeurs d'emploi de longue durée n'est disponible à l'iris que pour l'année 2008 et en 2007 pour le 2^{ème} décile de revenus.

NIVEAUX DE FORMATION SELON LA CLASSIFICATION CAF :

Niveau VI : sorties du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau Vbis : sorties de 3^{ème} générale, de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques et des classes du second cycle court (notamment CAP, BEP) avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de dernière année de CAP, BEP ou équivalent avec ou sans diplôme. Abandons des études en seconde ou en première.

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le Baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à Bac+2 (Licence, Maîtrise, Master, DEA, DESS, Doctorat, diplôme de grande école).

POPULATION ACTIVE (au sens du recensement de la population) :

Comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

RECENSEMENT DE LA POPULATION RÉNOVÉ :

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

REVENU MÉDIAN :

Basé sur la déclaration fiscale, c'est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé. Les revenus pris en compte sont ceux déclarés au fisc, donc avant redistribution et prestations sociales. Il ne s'agit donc pas du revenu disponible, qui seul, peut mettre en évidence les différences de niveau de vie. Les revenus déclarés illustrent toutefois de manière marquante les différences de situations au sein de la population.

SEUIL DE PAUVRETÉ :

(calculé selon la déclaration fiscale des revenus) est atteint lorsque le revenu du ménage (unité de consommation) est inférieur à 50% du revenu médian français, soit inférieur à 9 064€ par an pour la déclaration 2008.

TAUX D'ACTIVITÉ :

Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

TAUX D'EMPLOI d'une classe d'individus :

Est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

UNITÉ DE CONSOMMATION :

Un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Zone d'emploi : un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.



(tout le monde s'y retrouve)



La maison de l'emploi de Marseille
 38, rue Breteuil - 13006 Marseille
 Tél. : 04 88 15 16 30
 Fax : 04 88 15 16 31
www.mdemarseille.fr